

SOFAM SOLIDAIRe

Communiqué de presse

20.05.2020

Fonds de soutien SOFAM SOLIDAIRE distribué début mai

La SOFAM est heureuse d'annoncer que le fonds SOLIDAIRE de la SOFAM a été distribué avec succès au début du mois de mai aux membres en détresse en raison de la crise corona. Fin mars, à la demande de son conseil d'administration, la SOFAM a mis à disposition un fonds d'urgence de 50 000 euros pour soutenir les membres de la SOFAM en difficulté suite à la crise sanitaire. Les membres pouvaient demander une subvention de soutien unique jusqu'au 20 avril 2020. Les demandes ont été faites sur la base d'une déclaration sur l'honneur, la SOFAM se réservant le privilège de la faire valider.

Le résultat de l'appel est confrontant. 170 membres de la SOFAM, tous artistes visuels - photographes, peintres, dessinateurs, artistes vidéo et de performance - ont soumis une demande. Les demandes confirment une fois de plus, comme l'ont largement rapporté les associations professionnelles, à quel point le secteur culturel est touché par cette crise. Les photographes ont témoigné presque unanimement de la façon dont leurs commandes se sont évaporées du jour au lendemain. Des expositions annulées, des investissements perdus. Nous avons lu des préoccupations réelles concernant la subvention aux besoins de base.

La distribution du fonds a été effectuée par un comité mandaté par le conseil d'administration. Le comité a été assisté par un consultant externe et un membre du personnel. Le comité a évalué les demandes en fonction de différents critères : statut social, besoins élevés et éventuelles circonstances aggravantes. Les décisions ont été mises en balance avec les droits que la SOFAM distribue régulièrement. Il a également été tenu compte des régimes de soutien des différentes autorités, auxquelles les membres ont été renvoyés.

Les demandes ont confirmé que les artistes débutants, en particulier, n'ont souvent pas de statut stable. Ils vivent d'une mosaïque de revenus. Ce groupe n'est pas éligible aux droits passerelle pour les indépendants, ni - en ce moment - au chômage temporaire. Le comité a également accordé une attention particulière aux circonstances aggravantes, telles qu'un parent seul ou des cas de maladie. Ces deux types de demande ont reçu un montant plus élevé. Toutefois, le comité a décidé d'allouer un petit montant à chaque demandeur, compte tenu de la gravité de la situation. La répartition du fonds a été la suivante :

Nombre de demandes	Montant	Sous-totaux
44	100	4400
48	232	11136
48	364	17472
16	496	7936
12	628	7536
2	760	1520
Total		50.000

La SOFAM, en tant qu'association de gestion de droits d'auteur d'artistes visuels en Belgique, se joint à la coordination au sein du secteur culturel pour aborder collectivement les intérêts des artistes visuels auprès des autorités. Parallèlement, la SOFAM recherche activement des partenaires afin de trouver ensemble des solutions pour aider à soutenir durablement les artistes visuels - et le secteur culturel au sens large.

Le fonds SOLIDAIRE de la SOFAM a été rendu possible grâce à la solidarité de nos membres, à l'engagement du conseil d'administration et de toute l'équipe de la SOFAM. Nous remercions Studio Luc Derycke, qui a fait un don du logo de SOFAM SOLIDAIRE, Katrien Reist et State of the Arts.

contact : solidaire@sofam.be

www.sofam.be

SOFAM